

**CE QUI VOUS RESTERA A PAYER EN DEHORS DES CHARGES
COURANTES**

Les charges courantes dans cet immeuble comprennent : l'eau chaude, l'eau froide et le chauffage collectif au gaz.

Ce qui fait qu'il vous restera à prendre en charge :

- L'électricité
- le gaz (pour les feux de la gazinière), par contre son four est électrique
- les frais de connexion internet (l'immeuble est câblé, pas besoin d'installation particulière) ou de téléphone fixe si vous en souhaitez un.
- la taxe d'habitation (normal, ce n'est pas moi et mon mari qui habitons dans l'appartement des locataires).

Je prends en compte les abonnements ou frais de mise en place (je les rembourse) pas les consommations au moment de l'installation.